ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
Procès verbal

Le mercredi 6 septembre 2023 à 18 h 00,
au gymnase de l'école Sainte-Odile

PROCÈS-VERBAL

1. **Mot de bienvenue;**

   Mme Fortin souhaite la bienvenue aux parents présents à l'assemblée et explique les objectifs généraux de cette rencontre. Elle précise que les rencontres de parents auront lieu suite à cette rencontre à 18 h 45 dans les classes. Elle remercie les parents de s'être déplacés malgré la chaleur accablante et les travaux routiers. Elle précise que le même ordre du jour que l'an dernier est prévu.

2. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembres 2022;**

   Mme Fortin fait la lecture du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022 et demande aux membres qui étaient présents lors de cette rencontre de lui signifier la présence de coquilles, erreurs ou non-conformités. Les membres ne mentionnent aucune modification à apporter, l'adoption du procès-verbal est proposée par Mme. Martine Giroux et appuyée par Mme Plourde.

3. **Composition et explications du rôle et des fonctions du Conseil d'établissement conformément à la Loi sur l'instruction publique.**

   La direction explique les principaux rôles du conseil d'établissement concernant les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves et l'adoption du projet éducatif. Elle mentionne que le CÉ doit être sollicité par la direction dans un grand nombre de décisions, pour adoption ou approbation. Elle parle de la formation obligatoire (Loi 40) et de la principale fonction du CÉ de prendre des

décisions dans le meilleur intérêt de l'école, dans les limites du pouvoir octroyé par la Loi sur l'instruction publique (articles 42 à 95) et le Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Capitale. Elle mentionne que 5 parents et 5 membres du personnel font partie du Conseil en plus de la direction qui anime en collaboration avec le président ou la présidente.

4. Rapport annuel du Conseil d'établissement 2022-2023;

M. Julien Delacoste, président du conseil pour 2022-2023 vient lire le mot du président et partage quelques informations aux parents présents. Ils invitent les parents à s'impliquer dans l'école et soulignent quelques bons coups.

5. Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement;

5.1. Présentation des membres qui demeurent en poste;

Le poste de M. Julien Delacoste, Mme Miryan Coulombe, Mme Noémie Côté et M. Florian Lahaye est reconduit pour la 2e année de leur mandat et les 4 membres mentionnent vouloir y demeurer. Seul le poste de Mme Catherine Bélanger-Landry est donc à combler.

5.2. Poste en élection (1 poste régulier);

Le poste de Mme Catherine Bélanger-Landry est à combler. Celle-ci ne peut pas s'y représenter puisque son enfant ne fréquente plus notre école. Ainsi, le conseil a 1 poste régulier à combler. Mme Fortin demande s'il y a des volontaires et explique la façon de fonctionner si nous devons aller en élection. Mme Anissa Merzouk souhaite se présenter. Elle est la seule à se présenter et prend la parole pour se présenter. Mme Martine Giroux accepte à nouveau le poste de substitut pour l'année 2023-2024.

5.3. Présentation des candidats (si une élection est nécessaire);

Aucune élection nécessaire.

5.4. Vote, au besoin.

Aucun vote nécessaire.

6. Parmi les parents formant le Conseil d'établissement, élection du représentant au comité de parents;

M. Florian se porte volontaire pour remplacer M. Julien Delacoste qui était le représentant dans les dernières années. Mme Giroux se propose comme membre substitut.

7. Parents bénévoles et organisme de participation des parents (OPP);

Mme Fortin invite les parents à signifier leur désir de s'impliquer dans l'école dans diverses occasions : bibliothèque, fêtes, comités, etc. Elle souligne la contribution du comité du 60e anniversaire et explique qu'elle aimerait augmenter le nombre de parents présents sur différents comités.

8. Informations diverses sur le déroulement de l'année scolaire.

Mme Fortin parle des dossiers prioritaires : travaux sur la rue du Curé-Couture, 60e anniversaire et redécoupage des bassins dans Limoilou. Elle invite les parents à prendre rendez-vous avec elle sans hésiter si des questions surviennent en cours d'année et souligne qu'elle espère qu'une belle collaboration puisse s'établir entre l'école et la maison.

9. Période de questions.

Aucune question. La direction invite les parents à se diriger vers la classe de leur enfant et leur souhaite une très belle soirée.

10. Levée de l'assemblée : 18 h 42

Julien Delacoste
Président du Conseil d'établissement 2023-2024

Martine Fortin
Directrice